

Politique de Meilleure Exécution des Ordres d'ING Belgique en détail

Version au 25/03/2021

Le présent document donne les détails pratiques, par classe d'Instruments Financiers, de la Politique de la Meilleure Exécution des Ordres (ci-après « PMEO ») d'ING Belgique SA telle que décrite à l'Annexe 1 du Règlement Spécial des Opérations sur Instruments Financiers et Assurances d'Épargne et d'investissement (ci-après 'RSOI'). Le détail des frais mentionnés (courtage,...) ci-dessous est repris dans le document « Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières », disponible dans votre agence et/ou sur le site www.ing.be > Tarifs et règlements.

Conformément à l'article 13 de l'Annexe 1 du RSOI, les ordres transmis par un Client via Home'Bank/Business'Bank, via une agence ING ou via le service clients ou via une personne chez ING habilitée, seront exécutés via des intermédiaires qui sont sélectionnés par ING selon le Lieu d'exécution :

- Soit sur le marché domestique¹, si ce dernier est la place principale de cotation selon Telekurs (via ING Bank NV pour les marchés Euronext)
- Soit sur la plateforme de négociation Equiduct, si l'instrument y est négociable et si la taille de l'ordre est adaptée pour être envoyé vers Equiduct (via ING Bank NV)
- Soit, pour les autres marchés, selon la politique de meilleure exécution des ordres de l'intermédiaire suivant :
 - UBS AG'
- Pour des obligations d'entreprise et autres instruments de dette, l'exécution se fait toujours sur un marché réglementé (les bourses Euronext et sur d'autres bourses d'obligations cotées) ou MTF (Multilateral Trading Facility).
- Dans certains cas et seulement pour les obligations très faiblement liquides, l'opération pourra se faire alors hors marché en OTC (Over The Counter), via ING Bank NV comme SI (Systematic Internaliser),.
- Enfin les produits dérivés sont exécutés par ING en OTC

Pour les actions, warrants, ETF², droits, certificats d'actions, ...

Notre offre vise à :

- proposer l'ensemble des valeurs cotées sur Euronext (Brussels, Paris et Amsterdam)
- proposer les principales valeurs en termes de capitalisation boursière sur les principaux marchés internationaux

Lieux d'exécution sélectionnés

Offre Equiduct

Étant donné qu'Equiduct est une plateforme d'échanges, active au sein du Marché Réglementé de 'Börse Berlin AG', qui analyse les cours et les compare aux cours des actions qui cotent sur des bourses traditionnelles (comme Euronext, Xetra, Milan) et alternatives (Multi Trading Facilities ou « MTF » : Chi-X, Turquoise, BATS), ING est d'avis qu' Equiduct, pour son offre, exécute les ordres au meilleur prix.

En dehors de l'offre d'Equiduct

- a) En outre, ING estime que pour les Instruments Financiers qui ne sont pas couverts par Equiduct, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible en matière de meilleure exécution sera atteint sur le marché domestique de cet Instrument Financier, tenant compte de tous les facteurs d'exécution (voir article 13 § 2 de l'Annexe 1 au RSOI), sauf en cas de liquidité insuffisante sur le marché domestique.

¹ marché domestique : Lieu(x) d'Exécution appartenant au pays d'émission d'un Instrument Financier, tel que déterminé par le Code ISO de son code ISIN ;
Code ISIN (International Securities Identification Number): code d'identification propre à chaque Instrument Financier. Ce code permet à tout intermédiaire financier d'identifier aisément l'Instrument Financier concerné. Il est composé de deux lettres (« code ISO »), indiquant le pays d'émission de l'Instrument Financier (BE pour la Belgique), et de dix chiffres propres à chaque Instrument Financier.

Code ISO : code international utilisé pour identifier un pays. Les deux premières lettres sont utilisées pour le code ISIN. Par exemple, pour l'action « ING Groep », le code ISIN est « NL0000303600 » et son code ISO est « NL ».

² Exchange Trade Fund (ETF) : où les instruments sont cotés, à l'image de ce qui est fait sur le marché Actions comme décrit ci-dessus.

- b) Dans l'intérêt du Client, il se peut que le Lieu d'exécution soit différent du Lieu d'exécution tel que prévu selon la politique décrite ci-dessus. Cela peut se faire si l'intermédiaire financier auquel ING fait appel, exécute l'ordre sur une plate-forme d'exécution interne (systématique) ou sur un Lieu d'exécution sélectionné selon les critères de sa propre Politique de Meilleure Exécution des Ordres et qui présente des conditions d'exécution meilleures, et ce en termes de prix et de coûts, mais en tenant compte également d'autres éléments tels que la liquidité, la rapidité, la probabilité de traitement et d'exécution, la taille et la nature de l'ordre, ainsi que d'autres données pertinentes.

Le Lieu d'exécution est repris dans les extraits de compte du Client, faisant suite à l'exécution de l'ordre.

Evaluation des facteurs d'exécution pertinents

Liquidité, prix, probabilité d'exécution

La liquidité est un facteur prépondérant pour assurer la meilleure exécution dès lors que celle-ci s'avère pertinente dans le choix du Lieu d'exécution pour un titre coté. Le marché domestique est la plupart du temps le marché le plus liquide, à moins que d'autres marchés offrent une meilleure liquidité. La liquidité, combinant la probabilité d'exécution, la taille et la rapidité, permettra d'atteindre un meilleur prix global. L'exécution sera entièrement automatisée pour des ordres de la taille normale du marché.

Rapidité, taille, nature

Dans des conditions de marché normales, l'exécution s'effectue rapidement. Pour les ordres de taille conséquente, l'exécution dépendra de la liquidité. La nature de l'ordre conditionne l'exécution au cas par cas.

Coûts

Une commission de courtage (au tarif en vigueur) et des frais de bourse s'appliquent aux transactions exécutées.

Pour les OLO's, Bons d'Etat

Lieux d'exécution sélectionnés

L'exécution des OLO's et Bons d'Etat, se fait généralement sur un Marché Réglementé (Euronext Bruxelles) ou MTF.

Il se peut que l'absence de liquidité sur un Marché Réglementé ou un meilleur prix en dehors d'un Marché Réglementé justifie l'exécution en dehors du (des) marché(s) Réglementé(s) sur le(s)quel(s) l'obligation est cotée (exécution en OTC).

Dans ce cas, la Politique de Meilleure Exécution des ordres relative aux Instruments Financiers non cotés sera d'application par analogie à l'Instrument Financier concerné et le consentement exprès sera demandé au Client, le cas échéant, conformément à l'article 13 § 2 b), de l'Annexe 1 au RSOI.

Pour les obligations d'entreprise, autres instruments de dette,...

Lieux d'exécution sélectionnés

L'exécution des obligations d'entreprise et autres instruments se fait toujours soit sur une bourse Euronext, une bourse d'obligations cotées ou un MTF (Multilateral Trading Facility). Pour les obligations très faiblement liquides l'exécution se fait via ING Bank NV comme SI (Systematic Internaliser), ceci signifie que l'exécution se fera donc hors marché.

Evaluation des facteurs d'exécution pertinents

Liquidité L'ordre sera exécuté par ING avec la (ou les) contrepartie(s) qui propose(nt) le meilleur prix (en ce compris les coûts propres d'ING) en tenant compte de la liquidité disponible pour l'Instrument Financier en question. Par ailleurs en cas d'obligation listée la liquidité de l'instrument sera déterminante pour considérer le lieu d'exécution le plus pertinent.

Prix / coûts Le courtage (au tarif en vigueur) s'applique aux transactions exécutées. Dans le cas où l'ordre d'un Client est croisé avec celui d'un autre Client, le prix appliqué sera celui qui était le meilleur à ce moment-là.

Probabilité d'exécution Si la liquidité pour un Instrument Financier est insuffisante auprès des contreparties d'ING, (et afin de permettre une exécution dans un délai raisonnable) il est possible que l'exécution au meilleur prix ne soit pas garantie. Dans ce cas, ING se réserve le droit de ne pas exécuter l'ordre du Client.

Type d'ordre Tous les ordres au prix de marché et les ordres avec un cours limite sont exécutés selon leur ordre d'arrivée (règle du « first in/first out »).

Pour les obligations structurées («Structured Notes») et instruments dérivés sous forme de titres

Lieux d'exécution sélectionnés

Les ordres pour cette catégorie d'Instruments Financiers sont exécutés de gré à gré par ING en dehors d'un marché (soit, en « OTC » « Over-the-Counter »). ING Bank NV est la seule contrepartie à offrir un prix de rachat pour cette catégorie d'Instruments Financiers.

Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

Contrôle indépendant En vue de garantir la meilleure exécution des ordres, ING Bank NV a mis en place un contrôle indépendant des méthodes de calcul des prix tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. Ce contrôle a été mis en place au sein du département de Risk Management de ING et il vise les modèles de calcul propres à ING ainsi que les principaux paramètres de marché de l'instrument (évolution du sous-jacent, volatilité, taux de marché, coût de financement pour ING Bank NV,...).

Liquidité Les Structured Notes ne sont pas cotées sur un Marché Réglementé. Dans des circonstances de marchés normales, ING Bank NV assurera au Client la liquidité sur le marché en proposant un prix de rachat au Client.

Prix / coûts Lorsque le Client demande le prix d'une transaction pour cette catégorie d'Instruments Financiers, le prix proposé comprend une marge forfaitaire de maximum 1% pour un sous-jacent actions ou un maximum de 0,50% pour un sous-jacent lié à un taux d'intérêt, destinée à couvrir la prestation et les frais liés à une transaction OTC (outre le courtage). Le courtage (au tarif en vigueur) s'applique aux transactions exécutées. Dans le cas où l'ordre d'un Client est croisé avec celui d'un autre Client, le prix appliqué sera celui qui était le meilleur à ce moment-là.

Probabilité d'exécution Dans la mesure où la seule contrepartie de cette transaction est ING Bank NV qui offre un prix pour cette catégorie d'Instruments Financiers, si la liquidité pour un Instrument Financier est insuffisante (et afin de permettre une exécution dans un délai raisonnable), il est possible que l'exécution au meilleur prix ne soit pas garantie. Dans ce cas, ING se réserve le droit de ne pas exécuter l'ordre du Client.

Pour les parts d'organismes de placement collectif (OPC)

Les organismes de placement collectif (ci-après dénommés « OPC ») regroupent les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) et les fonds communs de placement. Leur valeur nette d'inventaire (ci-après dénommée « VNI ») est calculée de manière indépendante par l'agent administratif de l'OPC. Il existe une seule VNI appliquée tant pour les souscriptions que pour les rachats.

Lieux d'exécution sélectionnés

Les ordres de souscription et de rachat sont effectués via l'agent de transfert de l'OPC, tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC, ou, le cas échéant, via un agent centralisateur qui renvoie l'ordre vers l'agent de transfert de l'OPC.

Pour les SICAFI (société d'investissement à capital fixe) et les ETF (Exchange Traded Funds), qui sont des Instruments Financiers cotés, la PMEIO applicable est celle décrite ci-dessus.

Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

Coûts	Les coûts proviennent des commissions appliquées par les agents centralisateurs de fonds, choisi par ING.
Timing	Dans des conditions normales, l'exécution suit de près la réception de la valeur nette d'inventaire, si l'ordre est introduit avant le cut-off time.
Description du cut-off time	Désigne l'heure jusqu'à laquelle la passation d'ordres de souscription ou de rachat est possible pour être prise en compte le jour ouvrable même. Passé cette limite, les ordres seront pris en compte le jour ouvrable suivant. Ce cut-off est indiqué dans le prospectus de l'OPC. Il est recommandé à l'investisseur de s'informer préalablement auprès des distributeurs pour connaître l'heure de clôture de la période d'acceptation des ordres auprès de ceux-ci.
Probabilité	La probabilité d'exécution et du règlement est certaine.
Autres facteurs	Qualité de l'agent centralisateur et de l'agent de transfert de fonds.

Pour les instruments dérivés (dérivés) : options , contrats de change à terme, Interest Rate Swaps (IRS), Forward Rate Agreements (FRA), contrats caps/floors, ...

Lieux d'exécution sélectionnés

Tous les ordres en produits dérivés sont exécutés par ING en OTC (Over-The-Counter).

Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

Prix/Probabilité	Le marché est principalement un marché OTC où les prix sont déterminés sur base de méthodes de détermination de prix généralement reconnues. De plus, les fournisseurs de données de ces marchés de référence fournissent d'excellentes références permettant un contrôle des prix.
Coûts	Des frais de transactions peuvent être comptabilisés. En outre, une marge de crédit et de liquidité est généralement incluse dans le prix de transaction et dépend généralement des conditions de marché en vigueur. La taille de ces transactions peut également influencer la formation du prix.
Taille/Vitesse/Nature	L'accès au marché est limité (par exemple, un montant minimum est le plus souvent demandé). Dans des conditions normales de marché, les ordres sont exécutés directement. Les ordres d'achat et de vente sont exécutés ordre par ordre.

Liste des principaux intermédiaires financiers

ING n'accepte de travailler qu'avec des intermédiaires financiers dont la politique d'exécution des ordres répond aux exigences de la législation financière belge. ING effectue un contrôle sur l'efficacité de la politique d'exécution des ordres de l'intermédiaire financier, en vue d'identifier d'éventuelles erreurs et de les rectifier. La Politique de Meilleure Exécution des Ordres est au moins soumise à une évaluation annuelle, ou adaptée lorsqu'un changement significatif ou une modification susceptible d'influencer le meilleur résultat possible apparaît.

Voici la liste des intermédiaires financiers :

ING Bank NV
 UBS AG
 BBH (transfert agent)
 RBC Investor & Treasury Services (transfert agent)

Cette liste est susceptible de subir des modifications.




Liste des principaux Lieux d'exécution
















Le Lieu d'exécution dépendra de l'Instrument Financier. Veuillez trouver ci-après les principaux Lieux de exécutions utilisés par ING lorsque ING reçoit une demande d'exécution d'ordre.






Notez que cette liste n'est pas exhaustive. Cette liste sera mise à jour conformément aux pratiques d'exécution des ordres. ING se réserve le droit d'utiliser d'autres Lieux d'exécution que ceux listés ci-après, dans la mesure où c'est jugé comme approprié par ING conformément aux pratiques de meilleure exécution des ordres.

Publication du top 5 des Lieux d'exécution

Puisqu'ING Belgique reçoit et transmet des ordres via des intermédiaires financiers, ING publiera un rapport annuel du top 5 plates-formes d'exécution et des intermédiaires financiers auxquels les ordres ont été transmis durant l'année précédente. Cette publication sera disponible directement sur <http://www.ing.be/tarifs>.

Euronext	NL 	Euronext Amsterdam	EAM	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Amsterdam
	BE 	Euronext Brussels	EBR	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Brussels
	FR 	Euronext Paris	EPA	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Paris

	Pays	Marché / Lieu de cotation		Lieu d'exécution dans l'univers Equiduct	Lieu d'exécution
US	US 	NYSE	NYX		NYSE – New York Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	US 	Nasdaq	NMS		NASDAQ (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	US 	Nyse Arca	NAR		NYSE Arca (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
Europe non Euronext	AT 	Vienna SE	VIE		Wiener Börse (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	CH 	Swiss Exchange (Virt-X)	VTX		Swiss Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	DE 	Xetra	ETF	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> instrument non proposé via Equiduct taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Xetra	
	DE 	Frankfurt	FRA	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> instrument non proposé via Equiduct taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Frankfurter Wertpapierbörse	
	DK 	Copenhagen SE	CPH		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Copenhagen (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	ES 	Mercado Continuo de España	STN		Bolsa de Madrid (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	FI 	Helsinki SE	HEL		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Helsinki (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	IT 	Mercato Milano	MCI	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> instrument non proposé via Equiduct taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Mercato Milano	
	LU 	Bourse de Luxembourg	LUX		Bourse de Luxembourg (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	NO 	Oslo Stock Exchange	OSL		Oslo Bors (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
PT 	Euronext Lisbon	LIS		Euronext Lisbon (conformément à la politique d'exécution d'UBS)	
SE 	Stockholms Fondbors	STO		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Stockholm (conformément à la politique d'exécution d'UBS)	

	Pays	Marché / Lieu de cotation	Lieu d'exécution dans l'univers Equiduct	Lieu d'exécution
Europe non Euronext	UK 	London Stock Exchange	LON	London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	UK 	SET	LSS	London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	UK 	SEATS	SEA	London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
Autres	JP 	Via Xetra ou Frankfurt	ETR/ FRA	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> ▪ instrument non proposé via Equiduct ▪ taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Frankfurter Wertpapierbörse ou Xetra en fonction du Lieu de cotation de l'instrument
	CA 	Toronto	TOR	Toronto Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)